

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 5072

présenté par

M. Bony

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« améliorant la »

les mots :

« permettant une juste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vivre correctement de son métier et recevoir une juste rémunération est l'une des revendications de nos agriculteurs et de nos éleveurs. La question du revenu est essentiel pour atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire. Sans revenus qui assurent aux agriculteurs une juste rémunération et une capacité à investir sur leur exploitation, le renouvellement des générations ne pourra se faire et le nombre d'exploitations continuera de diminuer. C'est pourquoi, l'objectif de ce sous-amendement vise à inscrire l'objectif d'augmentation du revenu des agriculteurs et actifs agricoles parmi les objectifs de politiques publiques concourant à la souveraineté alimentaire.